

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

Compte-rendu affiché

Le 12 avril 2019

1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION- *Information au Conseil Municipal*

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation

2- FINANCES

a) Comptes de gestion 2018

➤ Comptes de Gestion Communes 2018

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2018 de la Commune de Cherré dont les résultats sont un excédent de clôture de Fonctionnement de 5 631 860,57 € et un déficit de clôture d'Investissement de 650 581,92 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2018 de la Commune de Cherreaudont les résultats sont un excédent de clôture de Fonctionnement de 87 793,05 € et un déficit de clôture d'Investissement de 11 132,14 €

➤ Comptes de Gestion Assainissement 2018

Le Compte de Gestion 2018 du budget d'Assainissement de la Commune de Cherré est approuvé. La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 132 906,77 € La section d'Investissement présente un excédent de clôture de 52 864,61 € et de 37 511,81 € après prise en compte des Restes à Réaliser.

Le Compte de Gestion 2018 du budget d'Assainissement de la Commune de Cherreau est approuvé. La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 91 907,49 € La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 2 972,43 €

➤ Compte de Gestion Eau Potable 2018

Le Compte de Gestion 2018 du budget d'Eau Potable de la Commune de Cherré est approuvé. La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 953 868,67 € La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 16 275,48 € et de 19 668,93 € après prise en compte des Restes à Réaliser.

➤ Compte de Gestion Le Champ de la Grouas

Le Compte de Gestion 2018 du budget du lotissement « Le Champ de la Grouas » de la Commune de Cherré est approuvé. La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 287 454,22 € La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 685 869,90 €

➤ Compte de Gestion Lotissement Communal de Cherreau

Le Compte de Gestion 2018 du budget du « lotissement communal » de la Commune de Cherreau est approuvé. La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 149 481,00 € La section d'Investissement présente un excédent de clôture de 102 391,58 €

➤ Compte de Gestion La Fosse

Le Compte de Gestion 2018 du budget du lotissement « La Fosse » de la Commune de Cherré est approuvé. La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 2 577,60 € La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 280 901,66 €

➤ Compte de Gestion ZA Le Pressoir

Le Compte Administratif 2018 du budget « ZA Le Pressoir » de la Commune de Cherré est approuvé. La section de Fonctionnement affiche un déficit de clôture de 26 149,65 € La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 50 447,11 €

b) Comptes Administratifs 2018

➤ Comptes Administratifs Communes 2018

Le Compte Administratif 2018 de la Commune de Cherré est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 5 631 860,57 €

La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 650 581,92 €, auquel s'ajoutent les restes à réaliser 2018, pour un montant de dépenses de 2 790 874,11 € et de 603 222,45 € de recettes.

Il en résulte un déficit d'Investissement de 2 838 233,58 €

Le Compte Administratif 2018 de la Commune de Cherreau est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 87 793,05 €

La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 11 132,14 €, auquel s'ajoutent les restes à réaliser 2018, pour un montant de dépenses de 295 120,86 € et de 174 670,48 € de recettes.

Il en résulte un déficit d'Investissement de 131 582,52 €

➤ Comptes Administratifs Assainissements 2018

Le Compte Administratif 2018 du budget d'Assainissement de la Commune de Cherré est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 132 906,77 €

La section d'Investissement présente un excédent de clôture de 37 511,81 € après prise en compte des Restes à Réaliser.

Le Compte Administratif 2018 du budget Assainissement de la Commune de Cherreau est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 91 907,49 €

La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 2 972,43 €

➤ Compte Administratif Eau Potable 2018

Le Compte Administratif 2018 du budget d'Eau Potable de la Commune de Cherré est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 953 868,67 €

La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 16 275,48 €

➤ Compte Administratif 2018 Le Champ de la Grouas

Le Compte Administratif 2018 du budget du lotissement « Le Champ de la Grouas » de la Commune de Cherré est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 287 454,22 €

La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 685 869,90 €

➤ Compte Administratif 2018 du Lotissement Communal de Cherreau

Le Compte Administratif 2018 du budget du « lotissement communal » de la Commune de Cherreau est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 149 481,00 €

La section d'Investissement présente un excédent de clôture de 102 391,58 €

➤ Compte Administratif 2018 La Fosse

Le Compte Administratif 2018 du budget du lotissement « La Fosse » de la Commune de Cherré est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un excédent de clôture de 2 577,60 €

La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 280 901,66 €

➤ Compte Administratif 2018 ZA Le Pressoir

Le Compte Administratif 2018 du budget « Le Pressoir » de la Commune de Cherré est approuvé.

La section de Fonctionnement affiche un déficit de clôture de 26 149,65 €
La section d'Investissement présente un déficit de clôture de 50 447,11 €

c) Affectations de résultats 2018

➤ Commune de Cherré 2018

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 de la Commune de Cherré au Budget Primitif 2019 de la Commune de Cherré-Au, en prenant en compte le solde des Restes à Réaliser de 2 187 651,66 € comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 5 631 860,57 €
 - o en section de fonctionnement pour 2 749 837,62 €
 - o en section d'investissement pour 2 882 022,95 €
- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 650 581,92 €

➤ Commune de Cherreau 2018

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 de la Commune de Cherreau au Budget Primitif 2019 de la Commune de Cherré-Au, en prenant en compte le solde des Restes à Réaliser de 120 450,38 € comme suit :

- l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour 87 793,05 €
- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 11 132,14 €

➤ Résultats cumulés des Communes de Cherré et de Cherreau 2018

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 au Budget Primitif 2019 en prenant en compte le solde des Restes à Réaliser total de 2 308 102,40 € comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 5 719 653,62 €
 - o en section de fonctionnement pour 2 749 837,62 €
 - o en section d'investissement pour 2 969 816,00 €
- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 661 714,06 €

➤ Assainissement de Cherré 2018

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 du budget d'Assainissement de la Commune de Cherré au Budget Primitif 2019 d'Assainissement de la Commune de Cherré-Au, en prenant en compte le solde des Restes à Réaliser de 15 352,80 € comme suit :

- l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour 132 906,77 €
- l'excédent d'investissement en section d'investissement pour 52 864,61 €

➤ Assainissement de Cherreau 2018

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 du budget d'Assainissement de la Commune de Cherreau au Budget Primitif 2019 de la Commune de Cherré-Au comme suit :

- l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour 91 907,49 €
- le déficit d'investissement en section d'investissement pour 2 972,43 €

➤ Résultats cumulés Assainissement de Cherré et de Cherreau 2018

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 au Budget Primitif 2019 en prenant en compte le solde des Restes à Réaliser total de 15 352,95 € comme suit :

- l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour 224 814,26 €
- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 49 892,18 €

➤ Eau Potable de Cherré 2018

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 du budget d'Eau Potable de Cherré au Budget Primitif 2019 d'Eau Potable de Cherré-Au, en prenant en compte le solde des Restes à Réaliser de 35 944,41 € comme suit :

- l'excédent de fonctionnement
 - o en section de fonctionnement pour 937 593,19 €
 - o en section d'investissement pour 16 275,48 €

- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 16 275,48 €

➤ « Le Champ de la Grouas » 2018

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 au Budget Primitif 2019 comme suit :

- l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour 287 454,22 €
- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 685 869,90 €

➤ « Lotissement communal » de Cherreau

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 au Budget Primitif 2019 comme suit :

- l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour 149 481,00 €
- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 102 391,58 €

➤ « La Fosse »

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 au Budget Primitif 2019 comme suit :

- l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour 2 577,60 €
- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 280 901,66 €

➤ « ZA Le Pressoir »

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de clôture 2018 au Budget Primitif 2019 comme suit :

- le déficit de fonctionnement en section de fonctionnement pour 26 149,65 €
- le déficit d'investissement en report de dépenses d'investissement de 50 447,11 €

d) Vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les taux proposés par les services de l'Etat pour 2019 :

Taxe d'habitation	: 16,66 %
Foncier Bâti	: 7,92 %
Foncier non Bâti	: 20,90 %

Il est rappelé que dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle et afin d'harmoniser les taux, Cherreau a décidé de baisser ses taux en 2018.

e) Budget Primitif 2019

Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes à 6 315 103,00 €
- en section d'Investissement, en dépenses et en recettes à 7 332 815,00 €

Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes à 290 814,00 €
- en section d'Investissement, en dépenses et en recettes à 274 206,00 €

Eau Potable

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes à 1 242 592,00 €
- en section d'Investissement, en dépenses et en recettes à 2 483 032,00 €

Le Champ de la Grouas

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes à 705 870,00 €
- en section d'Investissement, en dépenses et en recettes à 685 870,00 €

Lotissement Communal de Cherreau

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes à 694 420,00 €
- en section d'Investissement, en dépenses et en recettes à 373 239,00 €

Le Lavoir 2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes à 660 000,00 €
- en section d'Investissement, en dépenses et en recettes à 330 000,00 €

La Fosse

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes à 1 401 804,00 €
- en section d'Investissement, en dépenses et en recettes à 981 804,00 €

ZA Le Pressoir

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes à 76 598,00 €
- en section d'Investissement, en dépenses et en recettes à 50 448,00 €

3- ACQUISITIONS FONCIERES

a) 11 Place de l'Eglise – Cherreau

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles A 652, A 653 et A 462, d'une surface totale de 756 m² environ sur la commune déléguée de Cherreau au prix de 75 000 € net vendeur.

L'acquisition de cette unité foncière, située en centre bourg, entre la salle des fêtes et l'école, permettra de créer un ensemble foncier communal en centre bourg.

b) Rue de la Chevaudière - Cherreau

Afin de pouvoir créer un cheminement piéton reliant le C.R. n°4 du Clémareau à la rue de la Chevaudière, le Conseil Municipal décide d'acquérir d'une bande de terrain d'environ 4 m de large sur les parcelles D 196 et D 219 au prix de 45 € le m². Le bornage sera à la charge de la Commune qui retient le cabinet Barbier pour sa réalisation. La Commune s'engage à réaliser à sa charge une haie doublée d'une clôture le long du cheminement créé. Maître LEVEQUE, Notaire, est désigné pour représenter la Commune pour la passation de l'acte,

c) 40 rue Princesse Alice de Monaco – Cherré

La parcelle AB 536, située en plein centre bourg constitue un emplacement stratégique pour la réalisation d'un aménagement urbain lié à la circulation et au stationnement sur la rue Princesse Alice de Monaco et une réserve foncière pour accueillir un équipement structurant éventuel.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une parcelle d'environ 1 400 m² issue notamment de la parcelle AB 536, au prix de 40 € le m² complété par la construction, à la charge de la Commune, d'un abri en remplacement de l'ancien garage.

Maître LEVEQUE, Notaire, est désigné pour représenter la Commune pour la passation de l'acte.

4- LOTISSEMENT LE CHAMP DE LA GROUAS 2 – Vente d'un ensemble de terrains

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

5- LOTISSEMENT LE CHAMP DE LA GROUAS 2 – Prix de vente des lots

Afin de faciliter la vente des lots 1 à 6 sur le lotissement communal Le Champ de la Grouas 2, le Conseil Municipal décide de réduire le prix de 72 € TTC à 65 € TTC par m².

6- TRAVAUX

a. Voirie 2019 : Lancement de la consultation

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2019 suivants :

- Route de Saint Maixent : Renforcement de chaussée

- Route de Saint Maixent : Signalisation horizontale
- Rues de Cormes, de la Grouas, de la Tuilerie, de la Sorie : Stabilisation des accotements
- Rue de la Chevaudière, Allée de la Grouas : Construction d'un réseau pluvial
- Rue de la Ferté Bernard : Construction de trottoir et passage piétons

b. Eclairage Public 2019 : Lancement de la consultation

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises, pour l'ensemble des travaux d'éclairage public 2019 suivants :

- Parking Feelness : Remplacement de 13 luminaires bas peu performants par 6 mâts munis de lanternes LED similaires à celles situées à proximité du chantier et la pose d'un mât d'éclairage LED pour la nouvelle plateforme multisports ainsi que le géoréférencement de l'ensemble du réseau.
- Parc de la Borde : Remplacement des lanternes existantes par des lanternes LED similaires.
- Armoire de commande éclairage public Eglise: Remplacement de l'armoire existante par une nouvelle.
- Illumination espace vert de la Mairie : Pose d'un spot d'éclairage pour l'illumination de l'olivier de la Mairie ainsi que l'éclairage des marches du parvis de la Mairie.

c. Ravalement des Mairies et de la boucherie : Lancement de la consultation

Le Conseil Municipal valide les projets de travaux de ravalement de façade des deux mairies et de la boucherie, et autorise le Maire à lancer la consultation d'entreprises.

d. Géo-référencement de l'éclairage public : Lancement de la consultation

Pour répondre aux exigences de la loi, le Conseil Municipal décide de procéder au géo-référencement de l'ensemble du réseau d'éclairage public sur la commune déléguée de Cherreau, de mettre à jour celui de la commune déléguée de Cherré et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

e. Ecole de Cherré pose de volets roulants : Lancement de la consultation

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'école de la commune déléguée de Cherré, suite à la construction de la Maison de l'Enfance, le Conseil Municipal décide de poser des volets roulants sur les fenêtres de l'école donnant sur l'allée de la Garenne et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation correspondante.

7- SANITAIRES ECOLE DE CHERRÉ : Assurance dommages ouvrages : Choix du cabinet

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat d'assurance Dommage Ouvrages pour les travaux de construction des sanitaires de l'école. Il retient l'offre du cabinet SMABTP pour un montant de 4 370,29 € sans l'option Tous Risques Chantiers.

8- MATERIEL SERVICES TECHNIQUES : Acquisition d'une tondeuse

Suite à un problème d'approvisionnement, l'entreprise Tessé Motoculture n'est pas en mesure de fournir la tondeuse autoportée HUSQVARNA que le Conseil Municipal a décidé d'acheter lors du précédent conseil municipal. Le Conseil Municipal accepte de la remplacer par une tondeuse de gamme similaire de la marque RUBI pour un montant de 17 570 €HT.

9- EGLISE DE CHERREAU : Convention de financement du club des mécènes de la Sarthe

La Commune de Cherreau a lancé une souscription par le biais de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église Saint Symphorien.

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par le Club des Mécènes du Patrimoine de la Sarthe, qui abonde la souscription en faveur du système campanaire de l'église Saint Symphorien, d'une subvention de 5 000 € correspondant à 3,4 % d'une dépense de 148 847,32 €

10- HAUT BUISSON

a- Convention de mise à disposition précaire

Le Conseil Municipal décide:

- de renouveler la mise à disposition à M. Marc GUERET, pour une année, du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019, à titre précaire et révocable, de la parcelle cadastrée Section D 842 de 5ha 05a 68ca en l'état de pré. Ladite parcelle est assortie d'un droit de passage de 4 mètres de large au nord pour desservir les parcelles D132, D807, D809, D840, D841, D847, D848 au profit de leur exploitant.

Les conditions sont les suivantes : redevance annuelle de 100 €/hectare, soit 500 €

- de renouveler la mise à disposition de la parcelle cadastrée Section D n° 112 de 3 ha 99 a 85 ca, pour une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, à titre précaire et révocable, à M. Vincent VADE : les conditions sont les suivantes : à titre GRATUIT car il s'agit de l'entretien du terrain situé en-dessous du château.

b- Lancement de la consultation pour la protection du château

Madame RICHEBRACQUE,Architecte des Bâtiments de France,à accompagner la collectivité pour la rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un maître d'œuvre, pour la réalisation d'un diagnostic de l'état sanitaire du bâtiment, la mise en place de mesures d'urgence de protection et l'étude du coût d'une restauration.

Après s'être fait présenter le cahier des charges, le Conseil Municipal le valide et autorise le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

11- VIDEO PROTECTION : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Pro Consulting, pour réaliser la mission d'assistant à maître d'ouvrage des travaux d'extension de la vidéoprotection sur le territoire de Cherreau et autour de la maison de l'enfance,pour un montant de 6 900,00 €HT.

12- FORAGES : Travaux de création de forages d'exploitation : Résultat de la consultation

Par délibération en date du 16 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer la consultation des entreprises pour les travaux de forages.

L'appel d'offre à été publié le 25 Février pour une réponse le Mercredi 27 Mars à 12H00.

La commission d'appel d'offre à constaté qu'aucune offre n'a été remise dans le temps imparti.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à relancer la consultation des entreprises pour les travaux de forages et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

13- MARCHES PUBLICS : Adhésion au téléservice Sarthe Marchés Publics

Les communes de Cherré et Cherreau adhéraient au service, mis en place par le Département, pour la publication des marchés publics, sur la plateforme Sarthe Marchés Publics.

A la suite de la création de la Commune Nouvelle de Cherré-Au ,il est nécessaire de demander une nouvelle adhésion auprès du Département.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au téléservice pour la dématérialisation des marchés publics mis en place par le Département.

14- ASSAINISSEMENT : Contrat d'assistance et conseil dans le domaine de la gestion du service commune de Chereau

Après s'être fait présenter les différentes missions du cabinet ACDDUC, Le Conseil Municipal décide à d'approuver le contrat d'assistance-conseil dans le domaine d'un service public d'assainissement collectif en

mode délégué pour le territoire de Cherreau pour une durée de 1 an (reconductible pour 3 années supplémentaires), pour un montant de 3 000,00 €TTC.

15- FOURRIERE AUTOMOBILE : Commission d'ouverture des plis pour la Délégation de Service Public – Information

Par délibération en date du 27 février 2019, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion du service public de fourrière automobile.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission d'ouverture des plis doit être créée. Pour une commune de moins de 3 500 habitants, elle doit être composée du Maire et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du Conseil Municipal. Ils sont élus au scrutin de liste par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission sera chargée de l'ouverture des plis contenant les candidatures ou les offres des candidats et dressera la liste des candidats admis à présenter une offre.

Conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal décide de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis comme suit :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

16- PERSONNEL : Augmentation de temps de travail d'un poste

La Commune de Cherré-Au emploie actuellement un adjoint d'animation sur un poste à temps non complet de 18/35^{ème}.

Suite à la nouvelle organisation des services, les missions de cet agent sont complétées, son temps de travail atteint un temps complet.

Le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps non complet 18/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

17- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

18- COMMUNICATIONS

Prochains Conseils : Le 25 Avril 2019 à 19 h
Le 23 Mai 2019 à 19 h
Le 27 Juin 2019 à 19 h
Le 5 Septembre 2019 à 19 h
Le 8 Octobre 2019 à 19 h
Le 14 Novembre 2019 à 19 h
Le 5 Décembre 2019 à 19h à Cherreau

Dates à retenir : Concert Gospel à l'Eglise de Cherreau 26 Avril 2019 à 20 h 30
Elections Européennes le 26 mai 2019.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 22 H 10.**